Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 078-217804236-20260702-DELIB078_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de Montigny-le-Bretonneux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°078/2026 –DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le lundi 29 juin 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 23 juin 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h30 à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT, Maire.

Présents : M. MERCKAERT; M. LE DORZE ; Mme BASTONI; M. CACHIN ; Mme ABHAY ; M. BOUSSARD; Mme BASQUE; M. JUNES; Mme LAKHLALKI- NFISSI ; M. ROUESNE; Mme ISSARTEL ; M. TORBAY; Mme DIZES ; M. AUBRIET ; Mme GERARD ; M. CHAUDOT ; Mme. ESNOUF; M. LE COQUIL ; Mme COCHEREAU ; M. DIANKA ; Mme DAHMAN; M. MHANNA ; Mme CHARON ; Mme PIERQUET; M. ETIENNE; Mme HAU ; M. AUGIS; Mme HESSANE; M. CARA ; Mme COVAIN ; M. HALTEBOURG; Mme COURCOUX; Mme SCHILTER; Mme LAVENANT; M. BEURIOT ; Mme SOUCHE; M. ROUQUETTE; Mme PEREZ

Pouvoir : M. PROYART (Pouvoir à M. LE DORZE)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Ketchanh ABHAY a été désignée pour remplir cette fonction.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 078-217804236-20260702-DELIB078_2026-DE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 078-217804236-20260702-DELIB078_2026-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-8,

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection de Monsieur Lorrain MERCKAERT en tant que Maire le 21 mars 2026,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, urbanisme, transition écologique, affaires générales et vie économique du 16 juin 2026,
Considérant que le Conseil Municipal établit son règlement dans les 6 mois qui suivent son installation,

Considérant que règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Considérant la nécessité d'adopter le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :
D'abroger la délibération n°063/2024 du Conseil Municipal du 24 juin 2024,

Article 2 :
D'adopter le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe.

- ***Vote : 34 voix pour ; 5 voix contre (Mme Lavenant, M. Beuriot, Mme Souché, M. Rouquette, Mme Perez)***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance

Signé électroniquement le mercredi 01 juillet 2026,
par Ketchanh Abhay
Adjointe déléguée à l'Action sociale – Handicap – Sénior - Intergénérationnel, Conseillère communautaire

Signé électroniquement le mercredi 01 juillet 2026,
par Lorrain MERCKAERT
Maire,
Président de Saint-Quentin-en-Yvelines,
Conseiller Départemental